

Cadres territoriaux

Bulletin de l'UFICT-CGT des Services publics

Retraite à 60 ans, c'est une question de justice sociale !



Jésus de Carlos et Emmanuelle Polez
Co-secrétaires généraux

Malgré l'expression des 26 millions de salarié-es, le gouvernement vient de passer le texte en utilisant le 49.3, créant un électrochoc démocratique. La colère est énorme et les grèves, les mobilisations s'étendent. Les raffineries, de nombreux établissements scolaires, de nombreuses industries sont en grève reconductible, aux côtés de l'énergie, des éboueurs territoriaux et des cheminot-es, des étudiant-es et lycéen-n-es...

Au mépris de ce profond désaccord, le président de la République jette de l'huile sur le feu et le ministre de l'Intérieur compte sur le pourrissement avec des centaines de gardes à vue sans motif et la réquisition de grévistes. Le pouvoir a intérêt aux actions violentes pour occulter la mobilisation : ne tombons surtout pas dans ce piège !

Il y a évidemment de nombreuses propositions pour le **retour de la retraite à 60 ans avec 75 % de son dernier salaire** : l'élargissement de l'assiette de cotisations pour y intégrer toutes les primes, l'égalité salariale femmes-hommes, la mise à contribution des dividendes et l'amélioration de l'emploi des seniors. Après trois mois de grèves, nous serons présent-es à tous les rendez-vous des futures journées d'action afin de démontrer que **tant que cette réforme ne sera pas retirée, nous ne reprendrons pas le travail comme avant**.

Contrairement à ce que veut faire croire le gouvernement, la page de la réforme des retraites est loin d'être tournée. Tant que le gouvernement n'aura pas retiré ce texte, le pays sera ingouvernable. La question n'est donc plus de savoir s'il va le retirer, mais quand et comment. L'enjeu, avec toujours plus de cadres et de professions intermédiaires dans l'action, c'est de gagner le retrait du texte au plus vite.

Et nous pourrons enfin nous consacrer aux vraies priorités : les salaires, les carrières, l'environnement et la fin du new public management !

Nous comptons sur vous pour venir en parler au Conseil national du 5 mai à Bordeaux

D'ici là, on ne lâche rien !

SOMMAIRE

- **FORMATION UGICT** P2
 - Enquête conscientisante. Les cadres au cœur de l'action syndicale
- **ACTUALITÉS** P3-6
 - A la tête de la CGT, Sophie Binet, une femme cadre, écologiste et féministe
 - Les lignes d'orientation portées par les mandaté-es des syndicats affiliés UFICT
 - Appel du 53^e congrès confédéral
 - Cadres | Réduction du temps de travail pour un meilleur équilibre de vie professionnelle et vie privée
 - Retour sur les élections professionnelles 2022
- **DOSSIERS** P7-8
 - Zoom sur les professions techniciennes et intermédiaires
 - Une augmentation des contractuels dans la FPT
- **VIE DE L'UFICT** P9-10
 - Réforme des retraites
 - Une contestation sociale historique
 - Appel des écoles d'art territoriales et de design contre la privatisation de leur filière
 - Conseil national de l'UFICT des Services publics le 5 mai
- **VIE DES SYNDICATS** P11
- **ÉCHOS** P11
 - CSFPT
- **A VOIR, À LIRE** P12
- **CALENDRIER & FORMATIONS** P12



Enquête conscientisante

Les cadres au cœur de l'action syndicale !

La première session de formation UGICT pour construire une enquête à l'attention des cadres et professions intermédiaires s'est tenue à Courcelle du 23 au 27 janvier. Deux camarades de notre direction nationale ont participé à cette formation innovante animée par Gaël Tanguy de l'association PEPS (Plateforme d'Éducation Populaire & Syndicalisme). Il s'agissait de remettre au goût du jour des pratiques syndicales et sociales issues de l'école d'Uriage.

La démarche de l'enquête part de l'intelligence collective des personnels

«Première étape : à partir des besoins, un staff de syndiqué-es élabore une enquête en trois parties (descriptif, constats, propositions), puis ils-elles mènent des entretiens individuels. Deuxième étape : on organise une réunion des enquêté-es pour faire réagir et s'organiser en sous-groupes à partir des propositions. Troisième étape : les participant-es se donnent rendez-vous pour passer à l'action» indique Jésus De Carlos.



Avec cette méthode, les cadres sont au cœur de l'action syndicale

«Le syndicat aide les gens qui ont des idées à les mettre en œuvre, à les faire. Il n'est



plus dans un rôle de "je vous dis comment le faire". La situation est inversée et il y a une prise de conscientisation réciproque du rapport au travail.» précise Jamila Hemic.

Donc, formation utile mais aussi pratique car les stagiaires ont testé l'enquête dans un syndicat au cours de la formation.

D'autres méthodes ont également fait l'objet d'expérimentations comme l'arpentage.

Pour les découvrir, prochaine session et inscription sur :

<https://ugictcgt.fr/formation>



Pour organiser une formation en territoire contacter Association PEPS :
ccolapeps@gmail.com / 06 07 58 83 87



ACTUALITÉS



À la tête de la CGT, Sophie Binet, une femme cadre, écologiste et féministe

Pour la première fois, une femme accède au poste de Secrétaire générale de la CGT, depuis sa fondation en 1895

Sophie BINET a été élue Secrétaire générale à l'issue de ce 53^e congrès.

Âgée de 41 ans, Sophie était depuis 2018 Secrétaire générale de l'UGICT-CGT, le syndicat des cadres de la CGT. Elle a travaillé dans l'éducation nationale comme conseillère principale d'éducation, dans les quartiers nord de Marseille puis au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis). Elle s'est par ailleurs beaucoup impliquée dans les luttes féministes et contre les violences sexuelles et sexistes. Avant d'intégrer la CGT, elle a adhéré à l'UNEF, participant — entre autres — aux mobilisations victorieuses contre le contrat première embauche (CPE) en 2006.

Un discours de Sophie sous le signe de l'apaisement et de l'unité CGT

Après la proclamation des résultats du scru-

tin, Sophie a prononcé un discours qui, d'emblée, s'est placé sous le signe de l'apaisement et de la réconciliation.

«*On a vécu un congrès difficile, compliqué*», parfois même «*violent*», a-t-elle déploré, en indiquant que de tels excès n'ont pas leur place «*dans nos rapports militants*».

(Une allusion aux incidents qui ont émaillé le 53^e congrès : litige sur la désignation de déléguées issues de la fédération du commerce ainsi que le rapport d'activité de l'équipe sortante non approuvé à plus de 50 % des suffrages.)

Un positionnement écologiste assumé : lier les questions environnementales et sociétales

À ses yeux, la CGT doit «*être capable de porter au même niveau fin du monde et fins de mois*».

Selon elle, il est crucial de «*lier les questions environnementales et sociales*», sachant que

la façon de «*traiter ces enjeux*» exige une réflexion que les diverses composantes du syndicat doivent se réapproprier. Cependant, elle a souligné la nécessité de procéder à des «*reconquêtes industrielles*» et des «*relocalisations*» de la production, de manière à «*mettre fin à la saignée*» d'emplois.

Dotée d'un très gros potentiel médiatique pour attirer la jeunesse, souhaitons qu'elle puisse, avec la nouvelle Commission exécutive confédérale (CEC), incarner le renouveau de la CGT et gagner la transformation sociale tant attendue! Bonne route, Sophie!

UNE INTERSYNDICALE UNIE POUR EXIGER LE RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES

Alors que la CGT portait le mandat du retrait de la réforme comme préalable pour parler des questions sociales et environnementales, la Première ministre a répondu défavorablement à la demande de l'intersyndicale.

LA LUTTE CONTINUE JUSQU'AU RETRAIT!

ACTUALITÉS

Les lignes d'orientation portées par les mandaté·es des syndicats affiliés UFICT



Fin mars, mille délégué·es se sont réuni·es dans le chef-lieu du Puy-de-Dôme afin de définir la ligne de la CGT pour les trois prochaines années et d'élire l'équipe de direction qui la défendra.

Lors de ces débats d'orientation, l'UFICT a souligné des points de vigilance sur les enjeux suivants :

- des services publics de qualité et de proximité ;
- une fonction publique et une fonction publique territoriale, avec l'importance du statut. La Loi de transformation de la fonction publique a ouvert une brèche dans le statut de la fonction publique en autorisant un recours accru aux contractuel·les qui représentent environ 20 % des agent·es de la fonction publique ;
- une activité spécifique pour porter les revendications des cadres et professions intermédiaires du champ de la fonction publique territoriale.

L'UFICT a insisté sur un développement de services publics de proximité pour une société du bien-être

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014, la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015 et la Loi relative à la délimitation des régions, aux

élections régionales et départementales, consacrent une vision libérale du redécoupage administratif. Le couple « Région-Métropole » est sanctifié afin de déployer les politiques de l'Union européenne de marchandisation des Services publics, isolant encore davantage les usagers·ères les plus fragiles et les plus éloigné·es des centres de profits que sont les métropoles et les cœurs de Région. Nous militons pour une équité de traitement républicaine et contre la mise en compétition des territoires. Notre boussole doit être l'utilité sociale. Nous pensons qu'il faut investir dans l'économie des soins et des liens. Cela passe par :

- la création d'un grand service public de prise en charge de la petite enfance et de la perte d'autonomie, de la santé et de l'action sociale et par la revalorisation des emplois féminisés (santé, éducation...) dans lesquels les qualifications ne sont pour l'instant pas reconnues ;
- un plan massif de création d'emplois publics qualifiés (enseignements artistiques, ingénieur·es, technicien·nes, architectes, psychologues, coordinateurs·trices de projets...).

L'UFICT prône un nouveau modèle de progrès fondé sur le développement humain durable

Une réponse est nécessaire aux besoins fondamentaux par la production de services non marchands et une autre logique de développement respectueux de l'environnement.

Aussi, la CGT et son UFICT militent pour obtenir de nouveaux droits sur les questions environnementales :

- faire du combat pour le climat, l'environnement et la biodiversité, une mission de service public ;
- permettre aux cadres l'intégration systématique de la dimension environnementale dans leurs missions et leurs formations ;
- développer des modes de gestion respectueux de la protection de l'environnement.

L'exigence de nouvelles politiques publiques

Il y a nécessité d'une restauration de politiques publiques portées par l'État qui doivent être orientées vers l'intérêt général, avec des leviers d'intervention forts, à commencer par la remise à plat et la conditionnalité des aides publiques :

- promouvoir dans ce sens le renforcement des Services publics ;
- développer les infrastructures et combattre les partenariats publics-privés ;
- regagner la gestion publique de nombreux secteurs et notamment des moyens de production d'énergie, des transports ferroviaires et la remunicipalisation de l'eau et de la gestion des déchets ;
- investissements pour développer la recherche et le développement.

Cela suppose de rompre avec la logique libérale de la fameuse RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) pour établir une véritable évaluation des politiques publiques au service du développement économique et social et un contrôle de l'usage des fonds publics.

La CGT et son UFICT ont porté un modèle de société basé sur le développement humain durable associé à des Services publics renforcés, basés sur l'intérêt général, l'utilité sociale.

ACTUALITÉS

APPEL DU **53^e**
cgt / congrès
du 27 au 31 mars 2023
Clermont-Ferrand



Unies et rassemblées dans la lutte

Le 53^e congrès réaffirme son opposition à la réforme des retraites. Déterminée, plus que jamais, la CGT appelle au renforcement des luttes, des blocages, des grèves sur tous les sites de travail. Le gouvernement doit retirer la loi ! La CGT condamne aussi les violences policières et la stratégie de pourrissement du président de la République. Alors que le pays s'enfonce de plus en plus dans la pauvreté et la précarité, la CGT réaffirme l'ensemble de ses revendications : augmentation des salaires, SMIC à 2 000 euros, remise en place de l'échelle mobile des salaires, dégel du point d'indice...

Texte complet : <https://www.cgt.fr/actualites/france/53e-congres-cgt/appele-du-53e-congres-unies-et-rassemblees-dans-la-lutte>

CADRES | Réduction du temps de travail pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée



Lors du 53^e Congrès, Jésus De Carlos a participé au débat confédéral animé par Corinne Savart-Debergue, conseillère confédérale sur la réduction du temps de travail et le sens au travail.

«Les salarié·es quittent les grandes entreprises pour rechercher du sens dans le secteur associatif ou en se mettant à leur

compte et cela concerne autant les ouvriers et ouvrières que les cadres», constate la sociologue Coralie Perez suite à une en-

quête sur les conditions de travail. «Selon le baromètre UGICT/Secafi, 47 % des cadres considèrent que leur charge de travail a augmenté. Les organisations sont devenues plus verticales donc moins participatives pour construire le sens. Les collectifs de travail ont parfois disparu, dans le secteur privé comme dans les administrations. Le travail s'est aussi intensifié depuis la crise COVID et la généralisation du télétravail. En moyenne, les cadres ont un temps de travail entre 44 heures et 50 heures par semaine. C'est le droit au congé qui est remis en cause» constate Jésus De Carlos. Olivier Perrot, conseiller confédéral, confirme que «les temps informels ont disparu» et que «l'enjeu primordial est de gagner le travail tous pour travailler moins et mieux». Coralie Perez rappelle que «l'Espagne s'est engagée au passage à 32 h sans baisse de salaire». «Parmi les leviers pour gagner un équilibre en vie professionnelle et vie privée, il y a aussi l'application du droit à la déconnexion à négocier avec l'employeur, le partage de la fonction parentale et, au final, un plan de création d'emplois pour que la semaine des 4 jours devienne une réalité. Les moyens financiers existent. Il suffit de partager les richesses». «L'UGICT propose une campagne de réduction du temps de travail avec la mise en débat dans tous les syndicats», conclut Jésus De Carlos.



[Pour aller + loin](https://ugictcgt.fr/fiche-14/)
<https://ugictcgt.fr/fiche-14/>

ACTUALITÉS

Retour sur les élections professionnelles 2022

Si les résultats des élections pour les CST dans les fonctions publiques ont été largement médiatisés, seuls les résultats des élections en CAP nous permettent de mesurer l'audience respective des organisations syndicales dans les catégories A et B. Quelques enseignements peuvent être tirés au vu des résultats transmis par le ministère de l'Intérieur.

UNE CGT EN PROGRESSION EN A ET EN B

• CAP A

La CGT est l'organisation qui connaît la plus forte progression (+ 0,82 %) à 17,63 %, résultat d'autant plus notable qu'elle suit une progression déjà observée en 2018. Ce résultat cache évidemment des disparités et des résultats contrastés. Il faut en premier lieu noter l'absence de listes CGT dans de nombreuses collectivités, ce qui grève nécessairement le résultat final. De même, dans quelques collectivités, la CGT n'a pu présenter de candidats, contrairement à 2018. Dans d'autres collectivités, la présentation d'une liste après une absence aux dernières élections a permis d'obtenir des résultats intéressants :

Au **Conseil départemental de la Loire** avec 25 %, celui de la **Drôme** avec 24 %, celui du **Puy-de-Dôme** avec 24 %, ou encore le **CDG du Maine-et-Loire** avec plus de 53 %, celui du **Doubs** avec 25,5 %, la ville de **Clermont-Ferrand** avec plus de 18 %, **Dijon Métropole** avec 44,4 %.

Enfin, quelques résultats qui marquent une forte progression dans certaines CAP A sont à souligner. Ainsi, les listes CGT progressent dans plusieurs Conseils départementaux, comme celui de la **Haute-Marne** de 41 % à 57 %, le **Var** de 58 % à 68,6 %, l'**Allier** de 37,8 % à 56,43 %, etc. Quelques résultats notables dans des Centres de gestion également comme celui de l'**Isère** où le score de la CGT en CAP A passe de 22 % à 30 %, le **CDG de Loire Atlantique** de 17 % à plus de 29 %, celui des **Alpes-de-Haute-Provence** de 31,7 % à 47,3 %. Des résultats intéressants également dans le **Nord** avec une progression à **Tourcoing** où le score de la CGT passe de 29 % à presque 39 %, **Roubaix** où l'on passe de 14,9 % à 27,1 %, la **Région Hauts-de-France** où l'on progresse de 16,3 à 22,8 %. Citons également

la **Métropole du Grand Nancy** avec une forte progression de 14,2 à 39 %.

• CAP B

Dans un contexte d'une progression globale de 0,66 % pour la CGT, même constat en CAP B qu'en CAP A. En ce qui concerne les listes présentes en 2022 après une absence en 2018, notons quelques résultats notables : à **Dijon Métropole** avec un score de 57,8 %, à la **Métropole de Saint-Étienne** avec 21,38 %, au **CDG du Finistère** avec 23,74 %...

Sur les listes présentes en 2018 et 2022, là encore quelques progressions intéressantes, souvent corrélées avec celles observées en A : la CGT progresse à **Saint-Étienne** de 19,59 % à 46,95 %, à **Saint-Brieuc** de 49,5 % à 70 %, à **Rennes Métropole** de 14,8 % à 22,1 %, au **CDG de l'Allier** de 37 % à 56,5 %, idem au département de 19,13 % à 53,66 %. Dans le département des **Bouches-du-Rhône**, progression de 26 % à 39 %. À **Nice**, le score augmente de 18,7 % à 32,5 %. À **Tourcoing**, la CGT passe de 30,3 % à 45,7 %...

DES VOTES EN B ET A DANS LES TRÈS GRANDES VILLES ET LES CENTRES DE GESTION D'ÎLE-DE-FRANCE

Si en Ile-de-France le résultat du **CIG grande couronne** (Val d'Oise, Yvelines et Essonne) est en recul de 17,8 % à 16,3 % en CAP A et de 29,97 % à 26,58 % en CAP B, à **Marseille**, le score de la CGT passe de 5,36 % à 10,9 % en CAP A, et de 12,8 % à 14,52 % en CAP B. À **Lyon**, le score passe de 21,57 % à 21,1 % CAP A et de 11,51 à 9,76 % sur la Métropole; résultats comparables en CAP B où le score progresse légèrement de 29,14 % à 29,37 % et baisse sur la Métropole de 14,45 % à 12,13 %. Sur **Toulouse Métropole**, alors qu'aucune liste n'avait été présentée en 2018 en CAP A, la CGT obtient plus de 25 %; cas inverse à **Toulouse** où la CGT n'était pas présente cette année (10,76 % en 2018). En CAP B, stabilisation à la hausse à Toulouse avec 20,58 %, progression plus forte à la Métropole, le score passant de 9,3 % à 17,3 %. À la ville de **Lille**, le score passe de 12,37 % à 15,15 % en CAP A et de 13,9 % à 14,6 % en CAP B; à la **Métropole européenne de Lille** le résultat se maintient à un peu moins de 25,8 % en CAP A et passe de 44,1 % à 37,4 % en CAP B. Enfin, à **Paris**, où on votait pour des CAP A et CAP B uniques pour la première fois, la CGT obtient respectivement 13,25 % et un peu plus de 23 % des voix (en 2018, l'élection se faisait par corps, dans lesquels la CGT était souvent absente en A comme B).



ZOOM SUR LES PROFESSIONS TECHNICIENNES ET INTERMÉDIAIRES

La dernière édition du baromètre des professions techniques et intermédiaires Ugict-CGT/Secafi/Viavoice, «Opinion et attentes des cadres», est parue en décembre 2022.

«Pour garder les qualifications, il faut commencer par les reconnaître !»

Souvent coincé-es entre le «ni ouvriers et ouvrières ni cadres», les technicien-ne-s et professions intermédiaires se caractérisent par des identités professionnelles diverses et l'exercice de métiers à forte technicité. Ils et elles partagent la même exigence de reconnaissance et de respect de leurs gestes, savoirs et savoir-faire professionnels, confrontés à des logiques de standardisation.

Pourtant centrales dans les organisations du travail, les professions intermédiaires s'estiment non reconnues dans leur travail. La colère est particulièrement forte dans la

fonction publique et encore davantage dans la santé.

Le baromètre, outil de mesure privé-public devenu incontournable

La part des professions intermédiaires de la santé et du travail social a augmenté (+8 points), en raison notamment du vieillissement de la population, de même que celle des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (+6 points), sous l'effet de la tertiarisation de l'économie. À l'inverse, avec le repli des emplois industriels, la part des contremaîtres et agent-es de maîtrise a diminué (-7 points). Notons que 20 % des professions techniques et intermédiaires sont encadrantes et 52 % le sont ponctuellement.

Alerte rouge dans la fonction publique : les professions intermédiaires et techniciennes

veulent mieux travailler au service de l'intérêt général !

Les chiffres du baromètre sont nettement plus négatifs pour les professions intermédiaires du secteur public. 15 % des professions intermédiaires de la fonction publique envisagent de changer de travail dans les 12 mois, principalement du fait de désaccords avec les stratégies ou valeurs de leur administration. Les fonctionnaires estiment ne pas pouvoir faire un travail de qualité. Derrière ce souhait de départ se cachent la maltraitance institutionnelle et le fossé entre les missions de service public et la capacité des agents à les rendre effectives. Une alerte d'intérêt général que les pouvoirs publics feraient bien de prendre très au sérieux pour lutter contre le séparatisme social et garantir la réalité de l'égalité République ! L'UFICT-CGT revendique des droits nouveaux pour renforcer la promotion sociale et professionnelle, assurer la reconnaissance de l'expertise technique et reconnaître le rôle contributif de cette catégorie professionnelle essentielle pour assurer la continuité et la qualité du service public.

Un livret revendicatif UGICT professions techniques et intermédiaires de la Fonction publique sera diffusé en direction des syndicats en mai.

En savoir +

Pour garder les qualifications, il faut commencer par les reconnaître !
(ugictcgt.fr)
Sur <https://ugictcgt.fr/techs2022>



DOSSIER

UNE AUGMENTATION DES CONTRACTUELS DANS LA FPT

DES EFFECTIFS EN PROGRESSION

2021 **+4 %**, soit +16 700 agents

2020 **+3 %**, soit +12 200 agents

2017 entre **+3 %** et **+5,4 %**

La hausse des effectifs de contractuel·les se poursuit mais reste dans l'ordre de grandeur des augmentations observées depuis 2017. Un chiffre relativement stable : 269 600 en 2021 contre 270 900 en 2020.

DAVANTAGE DE CONTRACTUEL·LES PARMI LES CATÉGORIES A ET B

	A	B
2021	+7,6 %	+9,5 %
2020	+6,0 %	+9,2 %

La baisse du nombre de contrats aidés devenant contractuels (-900, soit 3 600 agent·es) est compensée par la hausse du nombre de fonctionnaires devenant contractuel·les (+800, soit 3 300 agent·es).

En 2021, comme en 2020, l'augmentation du nombre de contractuel·les touche essentiellement les catégories A et B.

Cela correspond au moins à un tiers des effectifs de ces catégories.

Sur 10 agents contractuels, 6 sont des femmes

Les femmes représentent 61,2 % des agents de la FPT. Elles sont surreprésentées parmi les agents de catégorie A, aussi bien en tant que fonctionnaires (71,2 %) que contractuels (65,4 %), en raison des cadres d'emplois des assistant·es socio-éducatifs et éducatrice·s de jeunes enfants classé·es en catégorie A depuis 2019. Ces emplois représentent 42 200 postes de fonctionnaires et 11 300 postes de contractuel·les et sont à 93 % occupés par des femmes. Notons que les femmes sont également surreprésentées parmi les contractuels de catégorie C puisqu'elles sont 69,5 %.

Le recours aux contractuel·les, dont le statut est moins protecteur que celui de fonctionnaire, a été encouragé par la Loi de transformation de la fonction publique adoptée en 2019.





OUI
à la retraite
à **60 ans**
maxi

PÔLE REVENDICATIF

RÉFORME DES RETRAITES

Une contestation sociale historique

Une contestation dans l'hexagone qui atteint un record historique

Le recul de l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans a précipité le pays dans la crise. Le pouvoir, qui espérait mettre fin à la mobilisation avec le 49.3, crée au contraire un électrochoc démocratique. Les mobilisations s'amplifient. Au total, 3,5 millions de personnes ont défilé pendant ces trois mois.

L'image désastreuse de la France perçue depuis l'étranger

La France n'est évidemment pas le seul pays d'Europe à connaître des querelles politiques et des contestations sociales, mais il est l'un des rares où le recours à la violence apparaît comme un passage récurrent pour les régler. Certes, un peu partout, le fonctionnement des démocraties est interrogé, la stabilité des gouvernements de plus en plus incertaine, les partis politiques toujours plus mouvants et fragmentés. Mais la France, avec son président aux larges pouvoirs, fait figure de phénomène. Dans la rue, la colère est énorme et les grèves s'étendent. Dans aucun des trois autres pays européens – Allemagne, Italie, Royaume-Uni – étudiés récemment par l'enquête réalisée par l'Institut

OpinionWay pour le Cevipof publiée dans Le Monde, le niveau de défiance envers les institutions n'atteint pas celui de l'opinion française. Cette crise politique et sociale qui secoue le pays exige de s'attaquer d'urgence aux multiples causes de cet inquiétant décrochage, sauf à accroître les risques d'isolement de la France en Europe, voire de déclassement. Emmanuel Macron n'en prend pourtant pas le chemin actuellement.

Malgré les propos d'Emmanuel Macron, il y a des alternatives à cette réforme

Pour le retour à un départ à 60 ans, pension minimum au niveau du SMIC à 2 000 euros, avec la prise en compte des années d'études..., le projet de financement porté par la CGT explore plusieurs axes.

Outre la hausse des salaires et l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, l'enjeu majeur reste la création d'emplois. En finir avec les exonérations de cotisations, mettre à contribution les revenus du capital, élargir l'assiette des revenus soumis à cotisations et augmenter les taux des cotisations retraites sont des leviers indispensables.

VIE DE L'UFICT

RÉFORME DES RETRAITES
Une contestation sociale historique - Suite -

La stratégie de pourrissement du pouvoir

Au lieu de prendre acte du profond refus de la réforme et de la colère qui ne cesse de monter, le gouvernement adopte une stratégie de pourrissement. Il multiplie la répression avec des centaines de gardes à vue sans motif. Il réquisitionne les grévistes et communique sur la prétendue violence des manifestant-es. Il remet en cause nos droits constitutionnels : le droit de grève et de manifester. Et, face à notre mobilisation exemplaire depuis trois mois, le pouvoir a tout intérêt à l'occulter en mettant en avant les violences, dont il est le seul responsable.

Déni de démocratie sociale et de souveraineté du peuple

La réforme des retraites vient de recevoir un avis favorable du Conseil constitutionnel malgré l'insincérité manifeste des ministres et l'usage inapproprié du 47-1. Dans la foulée, faisant preuve d'une grande écoute avec son peuple et l'intersyndicale, Emmanuel Macron a promulgué la loi dans la nuit. Quel courage ! Face à ce déni de démocratie et atteinte à la souveraineté populaire, la colère et la mobilisation restent entières. Alors que la mobilisation du 6 avril a encore été forte, les organisations syndicales constatent un regain de répression policière contre les manifestant-es. Oui, la France brûle «à cause de Macron» ! Mais ne lâchons rien ! «*Quand l'ordre est injuste, le désordre est déjà un commencement de justice*» (Romain Rolland, Théâtre de la révolution, 1926).



Appel des écoles d'art territoriales et de design contre la privatisation de leur filière

Les 33 écoles d'art territoriales vivent une crise sans précédent. Le ministère de la Culture semble assumer sa logique néolibérale. L'intersyndicale en appelle au durcissement des actions. L'UFICT-CGT prendra toute sa place dans la bataille qui vise à revaloriser la situation statutaire et salariale des 1000 enseignant-es d'art plastique de catégorie A.

Contact : ufict@fdsp.cgt.fr

PÔLE QUALITÉ DE VIE SYNDICALE (QVS)

Conseil national de l'UFICT des Services publics à Bordeaux le 5 mai



Après Montpellier en avril 2022, le Conseil National (CN) de l'UFICT des Services publics se délocalise à Bordeaux le 5 mai prochain. L'ensemble des CSD est invité à mandater un-e camarade affilié-e UGICT à participer à notre CN.

Ce sera l'occasion de faire un point sur les Congrès CGT qui ponctuent cette année 2023 :

- Un retour sur le Congrès confédéral qui s'est tenu fin mars ;
- Un point sur la préparation du Congrès fédéral qui aura lieu en novembre.

Le CN sera aussi l'occasion de renforcer notre Commission exécutive par la cooptation de 4 camarades désireux-euses de s'investir. Les critères ont été validés lors de notre CE du mois de décembre :

- Parité : la CE est actuellement composée de 15 femmes et 15 hommes depuis notre Congrès de 2021 ;
- Catégories : élargissement vers les catégories B et Agent-es de Maîtrise ;
- Filières : élargissement vers la culture, l'enseignement artistique, les pompiers ;
- Une condition de niveau de formation : avoir au moins le niveau 1.

L'UFICT des Services publics prend en charge l'hébergement et la restauration des participant-es, le déplacement reste à la charge des syndicats.

Soyez nombreux le 5 mai prochain !

VIE DES SYNDICATS

Ivry-sur-Seine

Plus de 10 points aux élections professionnelles 2022



Le résultat des élections à Ivry-sur-Seine (94 200) a démontré, comme ailleurs, une baisse importante de l'expression : 39 % en 2022 contre 49 % en 2018. Le vote électronique et la perte de sens vis-à-vis de ces élections professionnelles ont favorisé l'abstention. Néanmoins, à Ivry-sur-Seine, la progression du taux des votes pour la CGT a été remarquable : plus de 10 points, soit 72,4 % des suffrages exprimés contre 62,3 % en 2018.

Plusieurs ingrédients pour expliquer cette réussite : visibilité, proximité et complémentarité

Dès 2018, la CGT a gagné en visibilité dans les instances ; pendant la COVID, les deux syndicats - général et UFICT - ont été très mobilisés dans leurs secteurs respectifs. Et l'UFICT a été particulièrement présente aux côtés des ICTAM par le biais de réunions en Visio. Cette dynamique s'est prolongée lors des congrès respectifs.

Le congrès de l'UFICT, en janvier 2021, a renforcé ses orientations spécifiques vis-à-vis de la perte de sens et d'autonomie des cadres, du régime des technicien·nes, de la reconnaissance des agents de maîtrise, etc. Ainsi, les deux syndicats se complètent et les ICTAM se sont réellement sentis pris en considération. Sur le télétravail, l'UFICT a, par exemple, obtenu une indemnité. L'UFICT et le Syndicat général sont devenus les repères CGT du plus grand nombre pour s'exprimer, notamment dans les urnes.

La Courneuve

Le syndicat mène l'enquête!

Entre deux jours de mobilisation contre la réforme des retraites, Laurence et Philippe, deux cadres de la section UFICT à la Ville de La Courneuve, distribuent au restaurant municipal un questionnaire anonyme sur les violences sexistes et sexuelles au travail. Ils passent dans les écoles, les équipements sportifs, les services administratifs. « Suite à des remontées des collègues femmes, il fallait mesurer l'ampleur du problème. Le questionnaire a été validé à la Commission exécutive en février. À ce jour, il a été rempli par environ 120 collègues et ça continue. C'est dire que ce problème de violences sur les femmes est réel ! » indique Philippe.



« Ce qui est en jeu, c'est de sortir de l'omerta et refuser les pratiques managériales qui favorisent ces comportements », ajoute Laurence. « Avec ce questionnaire, réalisé à l'occasion du 8 mars, les femmes commencent à

s'exprimer. Il faut aussi que la municipalité agisse concrètement et applique la réglementation en vigueur en cas de signalement. Prochaine étape : organiser une réunion des enquêté·es, mettre en débat la réalité vécue, trouver des solutions et agir collectivement pour que cela cesse. »

➤ Pour aller + loin Le Guide UGICT pour prévenir les violences sexistes et sexuelles :

<https://ugictcgt.fr/themes/violences-sexistes-et-sexuelles/>

Questionnaire en ligne : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScxIL2RE8dJxMJJan-SiOepkM_sY9DdojalpYwjEctnwn-5HCzw/viewform?fbclid=IwAR1P7_GFgPdyhbFEKDsNtJZ_chMZ7p5xIYnlkQ6MIWjuANZqKafGIAPcUg



ÉCHOS DE...

CSFPT

Suite aux élections professionnelles de décembre, la séance d'installation du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale s'est tenue le 15 février dernier. Elle a réuni les nouvelles délégations des 20 représentant·es des employeurs territoriaux ainsi que des 20 représentant·es des Organisations syndicales représentatives parmi lesquelles, avec 7 délégué·es titulaires, la CGT est majoritaire. Deux membres de la Commission exécutive de l'UFICT, Emmanuelle Polez et Teddy Louafia, appartiennent à cette nouvelle délégation CGT.

Après la lecture des déclarations liminaires de chacune des Organisations syndicales élues, dont une déclaration intersyndicale rappelant notre opposition unanime au projet Macron de réforme des retraites, la séance d'installation a

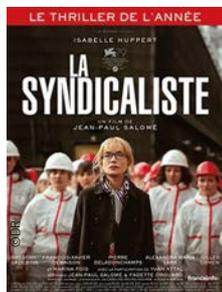
été consacrée à la répartition des membres dans chacune des cinq formations spécialisées (FS)* qui composent le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. La CGT a ainsi conservé la présidence de la FS3 relative aux questions statutaires.

Un rapport issu de la FS1 consacré aux « Agent·es à temps non complet et impacts des lois NOTRe et MAPTAM dans le domaine des ressources humaines » a ensuite été soumis au vote. La CGT a fait part de sa perplexité quant au fait que les données utilisées pour ce rapport étaient majoritairement de 2015, tandis que les Lois commençaient à peine à être mises en œuvre à cette date, et à son opposition au fait que le rapport prenait essentiellement en compte l'avis des DRH des collectivités et non celui de leurs agent·es. Toutefois, la CGT a voté pour les conclusions de ce rapport

qui prévoient, dans le cadre des travaux de la FS1, la construction d'observatoires, d'une part de la mise en œuvre de nouvelles dispositions des Lois MAPTAM et NOTRe dont certaines concernent tout particulièrement les cadres territoriaux·ales (contrats de projets, ruptures conventionnelles...) et, d'autre part, le financement obligatoire par les collectivités de la Protection Sociale Complémentaire. Le rapport prévoit également de porter une attention particulière aux congés bonifiés ainsi qu'aux nouvelles règles de financement de l'apprentissage dorénavant assuré en grande partie par le CNFPT.

*FS1 « Questions statistiques », FS2 « Questions organiques », FS3 « Questions statutaires » présidée par Delphine Depay (CGT), FS4 « Questions sociales » et FS5 « Questions inter Fonction Publiques »

à VOIR à LIRE



La Syndicaliste

La Syndicaliste revient sur une affaire qui a éclaboussé le nucléaire français en 2012 : l'histoire de Maureen Kearney. Celle-ci dénonce les dérives du groupe nucléaire Areva, elle subit des pressions et est violemment agressée chez elle.
En salle le 1^{er} mars 2023



L'établi

L'histoire se déroule dans les usines Citroën de la porte de Choisy, où Robert Linhart, normalien, professeur de philosophie, fondateur du mouvement maoïste français, s'est fait embaucher comme ouvrier spécialisé, dans l'espoir de nourrir une révolution à venir. Il a raconté dans un texte son rôle d'établi (infiltré), la chaîne, les cadences, les injustices, les contremaîtres, la grève, ses freins...
En salle le 5 avril 2023

CALENDRIER UFICT

4 MAI 2023

COMMISSION EXÉCUTIVE UFICT

Bordeaux

5 MAI 2023

CONSEIL NATIONAL UFICT

Bordeaux

ACTUALITÉS UGICT

20 ET 21 AVRIL 2023

ATELIERS EUROCADRES

Barcelone, sur la flexibilité

FORMATION

5 AU 9 JUIN 2023

9 AU 13 OCTOBRE 2023

FORMATION « ÊTRE RESPONSABLE
UGICT-CGT »

Courcelle-sur-Yvette

www.formationsyndicale.cgt.fr



10% POUR LA
FONCTION
PUBLIQUE



Bulletin de l'UFICT-CGT des Services publics

www.cgtservicespublics.fr

Email : ufict@fdsp.cgt.fr

Directeur-riche de la publication :
Emmanuelle Polez, Jésus De Carlos

Crédit photos : sauf mention
expresse ©UFICT-CGT

Tirage, routage : Imprimerie Rivet,
24 rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Bulletin d'adhésion



NOM PRÉNOM

ADRESSE

MAIL TÉL.....

À adresser à : UFICT CGT des services publics - case 547 - 263 RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX
ufict@fdsp.cgt.fr - Contact : 01 55 82 88 29 - <https://syndicoop.fr/ufictsp> - <https://www.cgtservicespublics.fr>